

## **S.N.C.B. = LES TIMBRES-TAXE, C'EST FINI**

---

L'avis 20 VGR du 09.07.1996 annonçait qu'à partir du 01.08.1996, les timbres-taxe S.N.C.B. étaient mis hors cours et utilisation, et remplacés par des billets type "SABIN" (système électronique).

Les timbres-taxe étaient utilisés pour le paiement du droit de confection lors de demande de :

- Cartes des Familles Nombreuses (tarif au 01.02.1996 : 210 Frs.)
- Cartes de priorité pour l'occupation d'une place assise dans les trains (tarif au 01.02.1996 : 100 Frs.)
- Une autorisation spéciale pour personne ayant perdu complètement et définitivement l'usage des 2 bras ou des 2 jambes (tarif au 01.02.1996: 60 Frs.)

Daniel EGGEN